


Bien vivre aux Allues

METTRE EN PLACE DES JARDINS PARTAGÉS

Contexte et constat	<p>Un jardin partagé est un espace géré et entretenu par les habitants d'un village ou d'un quartier dans un triple objectif de production (légumes, fruits...), de création de lien social et souvent inter-générationnel (gestion partagée, récolte commune, ateliers communs...) et de mise à disposition d'un lieu de vie agréable. Il peut devenir un lieu de rencontre et d'animation privilégié (formation, ateliers partagés, pique-nique, échanges d'expériences...).</p> <p>Les terrains sont souvent mis à disposition par la collectivité et le principe est ensuite celui d'une gestion collective et associative par les usagers de l'espace. C'est l'association qui définit, en coordination avec la commune propriétaire du terrain, les modalités de gestion de l'espace (clôturé ou non, modalités d'attribution et de gestion des terrains (individuels, partagés...), organisation de corvées, présence d'animaux ou non...). Il en existe plusieurs centaines en France.</p> <p>Aux Allues, les grands espaces environnants les villages ne doivent pas occulter le fait que de nombreux habitants vivent dans des petits collectifs, sans jardin. Les jardins partagés sont une bonne opportunité pour eux d'y avoir accès. Ce type de projet a été identifié lors de la concertation citoyenne menée dans le cadre de Méribel 2038.</p>		
Description	<p>Il s'agit pour la commune de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier puis mettre à disposition des terrains communaux adaptés pour la mise en place de jardins (facilité d'accès, accès à l'eau...), - Identifier des utilisateurs et porteur de projet potentiels (appel à volontaires, réunions de co-construction du projet avec les candidats volontaires (règles de fonctionnement de l'espace : pour qui ? pour quoi ? besoins d'aménagements...) - Apporter un appui logistique à la mise en place et à la gestion par une association autonome d'utilisateurs (mise à disposition d'un composteur collectif, eau, mise en état et aménagements initiaux nécessaires (cabane à outils...) - Apporter un appui à l'identification, à la mobilisation et/ou à la création d'une association gestionnaire, - Apporter un appui à l'association pour le cadrage de l'activité (projet, charte de fonctionnement, règlement intérieur...). <p>La gestion du lieu, l'attribution des parcelles, les règles de fonctionnement en commun, les animations éventuelles sont ensuite gérées par l'association gestionnaire qui rassemble les utilisateurs des terrains. Parmi les étapes clés du projet, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une association gestionnaire et la rédaction du règlement de fonctionnement des jardins (potager bio), - La convention de mise à disposition des terrains à l'association gestionnaire, - La réalisation d'aménagements initiaux (<i>calendrier à confirmer 2023 ou 2024</i>) - Puis le démarrage de la vie collective des jardins, des programmes d'animations... 		
Pilote	Commune des Allues 	Partenaires	Association des utilisateurs (en charge de la gestion de l'espace mis à disposition)



Bien vivre aux Allues

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	Bénéfices attendus									
	X	X	X	X		Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	Accentuer les occasions de liens intergénérationnels en liant l'activité des jardins partagés avec les initiatives d'animation menées dans le cadre scolaire, péri ou extra-scolaire (voir actions 1.4.1 et 1.4.2 notamment) et avec les anciens (action 4.9.3)							
Moyens financiers	Montant Global : 15 000 € (10 000 € pour l'installation initiale et 2500 € /an en fonctionnement courant)				Indicateurs de suivi annuel		2022	2023	2024	2025	Indicateurs de résultat	2022	2023	2024
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>					Identification de parcelles	Rédaction d'un règlement intérieur	Fonctionnement des jardins partagés						
	/	10000 €	2500 €	2500 €		Appel à candidatures et identification d'un porteur de projet	Mise en place effective des jardins partagés							
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>					Création d'une association (2023 ou 2024)								
	Commune	Commune	Commune	Commune										
Moyens humains	Personnel communal pour l'animation de la démarche Le cas échéant, appui d'un prestataire extérieur (AMO) Bénévoles de l'association				Info / Focus carbone	/								
Risques identifiés	Besoin d'une mobilisation citoyenne suffisante pour créer une association gestionnaire Disponibilité d'un foncier adapté à l'usage et accessible													
Actions liées	Action 4.9.3 - Organiser des occasions de rencontre pour les anciens													